

Département du Morbihan

M a i r i e
E L V E N
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 21 septembre à 19h30, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc LE TRIONNAIRE, Maire.

▪ Date de convocation du conseil municipal : 15 septembre 2026

Présents (29) : M. LE TRIONNAIRE, M. CONAN, Mme MALINGE, M. RYO, Mme MAINGUY, M. ROUMAGNAC, Mme RENAULT, M. BALLIER, Mme THIBAUT, M. GERARD, M. NOIRBENT, Mme ETTINGER, M. SIMON, Mme LE BRETON, M. SIG, Mme LE BLEVENEC, Mme CARD, M. DANO, M. TERRY, Mme PICARD, M. JORDAN, Mme LE ROUZIC, Mme LASSERRE, Mme BREDOUX, M. ONNILLON, Mme LE BOTERFF, Mme PAVAGEAU, M. LE BOTERFF, Mme LE VIAVANT.

Quorum (15) : Atteint

Secrétaire de séance : Mme BREDOUX

2026/074 Soutien aux fournitures scolaires de l'école Saint-Joseph : Modification

Afin de prendre en compte, dans l'effectif des élèves elvinois, les enfants dont au moins un parent réside sur la commune d'Elven, une modification doit être apportée à la délibération n°2026/041 du 11 mai 2026 concernant le versement de la dotation « fournitures scolaires » à l'école Saint Joseph.

Le versement de cette subvention s'effectue selon l'effectif des enfants elvinois extrait de l'application Onde (application de l'Académie de Rennes) après les vacances de la Toussaint de l'année scolaire concernée. Cet effectif est complété des enfants dont l'un des parents, non identifié comme principale sur la plateforme, réside sur la commune d'Elven, soit 11 élèves supplémentaires.

Toute justification de l'utilisation de ces crédits pourra être réclamée *a posteriori* par l'administration territoriale.

Mise à jour pour 2026 : 46 € / élève elvinois scolarisé sur Elven ou en classe spécialisée

☞ Ecole St Joseph 46 € x **393 élèves** = **18 078 €** (delta de + 506 € avec la délibération initiale)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DE METTRE A JOUR** le montant de la dotation de fournitures scolaires de l'année 2026 pour l'école Saint Joseph comme indiqué ci-dessus.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à ELVEN, le 1^{er} octobre 2026

Le Maire
Luc LE TRIONNAIRE

La secrétaire de séance
Marine BREDOUX

Signé par : LUC LE TRIONNAIRE
Date : 01/10/2026
Qualité : MAIRE

